



L'an deux mil vingt-six, le dix février à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Laetitia MOREAU

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Delphine BOULOT en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026
2. Cinéma : phase PRO, avenant financier, lancement des appels d'offres, modification du permis de construire
3. Urbanisme : désaffectation, déclassement et cession d'une bande foncière d'environ 16 m² situé au 14 rue des bretons pour modifier la devanture d'un magasin
4. Défibrillateurs : renouvellement de la location
5. PanneauPocket : renouvellement d'adhésion
6. ADRC : renouvellement d'adhésion
7. CD 14 : Convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental – rue du Pont de la Barre
8. CD 14 : Convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de Trévières – RD 29, 30, 96 et 145
9. Rue du Pont de la Barre : expérimentation zone 30
10. Véhicule en autopartage : renouvellement du tracker
11. Lotissement « le val des hirondelles » : nom de l'impasse
12. Soutien urgent à l'Ukraine face aux attaques contre les infrastructures énergétiques
13. Compte rendu des commissions
14. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026.

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. Cinéma : phase PRO, avenant financier, lancement des appels d'offres, modification du permis de construire – DCM 2026-18

Le 27 janvier dernier, les nouveaux plans du hall du Cinéma ont été présentés au cours d'un atelier de travail. Ceux-ci prennent en compte la suppression de la salle associative et l'optimisation de la capacité d'accueil du futur hall.

Ces plans sont joints à cette note de synthèse, ainsi que le courrier de Monsieur DAUCHEZ concernant la proposition d'avenant pour reprendre le PRO (réévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre, planning) :

Extrait

« À la suite des échanges récents et à la décision municipale de reprendre partiellement le projet, notamment concernant le volet « cinéma », cette évolution implique une adaptation substantielle du programme initial ainsi qu'une reprise des études de niveau PRO et DCE afin d'intégrer les nouvelles orientations, contraintes techniques et financières. Un permis de construire modificatif devra également être déposé. Comme évoqué ensemble, cette reprise constitue une mission complémentaire ne relevant pas du périmètre initial du marché. Elle nécessite donc la mise en place d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, permettant de définir précisément le contenu de la nouvelle mission, son calendrier et sa rémunération. À cet effet, vous trouverez en pièce jointe une proposition de répartition d'honoraires établie sur la base du prix journalier prévu à notre contrat, correspondant au temps nécessaire à la reprise du projet cinéma (ajustement du PRO, coordination, mises à jour graphiques et techniques, et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage). Elle intègre également le temps passé pour la reprise du DCE Logements/Restaurant en cours d'édition. »

Teneur des discussions :

Françoise Dussert-Sarthe demande si une réunion avec l'association du cinéma a été organisée pour leur soumettre les plans, Mireille Dufour répond qu'ils ont les plans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Valide les plans proposés pour le nouvel aménagement du hall du Cinéma et valide le nouveau PRO pour le bâtiment du Cinéma

- Valide l'avenant n°4 correspondant à la reprise de la phase PRO pour le bâtiment du Cinéma : 12 610 € HT

- Valide le lancement des appels d'offres aux entreprises pour le bâtiment du Cinéma

- Autorise Madame le Maire à déposer une modification du permis de construire pour le bâtiment du Cinéma et à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette modification du projet

3. Urbanisme : désaffectation, déclassement et cession d'une bande foncière d'environ 16 m² situé au 14 rue des bretons pour modifier la devanture d'un magasin – DCM 2026-19

La commune de Trévières est propriétaire du trottoir situé devant l'épicerie, 14 rue des bretons, parcelle affectée à la circulation publique piétonne. La SCI COMETE, propriétaire des parcelles bâties cadastrées section AC n°181 et 182, a sollicité la commune pour une régularisation cadastrale et une demande d'acquisition d'une portion du trottoir située en façade de leur propriété.

Cette acquisition se justifie par le souhait de modifier la devanture du magasin.

L'emprise nécessaire à prendre au dépend du domaine public non cadastré est d'environ 16 m² (plan de localisation en annexe).

Après étude sur la situation des lieux, la largeur du trottoir et des réseaux existants, la municipalité a délibéré favorablement pour la cession d'une partie du trottoir (DCM 2025-53 du 03/06/2025).

Désaffectation et déclassement :

L'emprise foncière étant comprise dans le domaine public, il convient que le conseil municipal constate la désaffectation de l'emprise de 16 m² et en prononce le déclassement.

L'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques qu'un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Selon l'article L.2141-2 du même code, et par dérogation à l'article L. 2141-1, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement. Ce délai ne peut excéder trois ans. Toutefois, lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction, restauration ou réaménagement, cette durée est fixée ou peut être prolongée par l'autorité administrative compétente en fonction des caractéristiques de l'opération, dans une limite de six ans à compter de l'acte de déclassement.

De plus, en application de l'article L. 141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière dispose que « Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. » Une procédure d'enquête publique ne s'avère donc pas nécessaire dans ce cas de figure.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A

Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS
P x C A	P x C A	P x C A

- Décide la désaffectation de l'emprise de 16 m² du trottoir situé devant le 14 rue des bretons (selon plan joint en annexe)
- Prononce son déclassement du domaine public
- Approuve la cession de l'emprise foncière de 16 m² du trottoir situé devant le 14 rue des bretons au profit de la SCI COMETE, à titre gratuit avec prise en charge des frais de géomètre (1638 € TTC) et de notaire
- Autorise le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir.

4. Défibrillateurs : renouvellement de la location – DCM 2026-20

Notre contrat de location pour les 4 défibrillateurs communaux arrive à son terme en avril prochain. Pour mémoire, ces défibrillateurs sont situés : à l'extérieur de la mairie, sous la halle, dans la salle des fêtes et dans les vestiaires du foot.

Il convient de décider si nous le renouvelons et le cas échéant, dans quelles conditions. Deux options sont possibles :

1- Reconduire la même offre :

Location pour 5 ans

Paiement en une seule fois : 1 800 € HT/ défibrillateur soit 7 200 € HT

Maintenance incluse + renouvellement des consommables à péremption

2- Même offre avec paiement annuel :

360 € HT / an / défibrillateur soit 1440€ HT

Reconduction tacite

Maintenance + renouvellement des consommables également inclus

Teneur des discussions :

Le conseil préfère le paiement annuel afin d'étaler les frais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Décide de reconduire le contrat de location avec LIFEAZ pour 4 défibrillateurs.
- Paiement annuel (1 440 € HT).

5. PanneauPocket : renouvellement d'adhésion – DCM 2026-21

L'adhésion à PanneauPocket arrive à échéance le 30 juin 2026. Un devis pour le renouvellement de notre abonnement a été demandé et est joint à la note de synthèse.

Durée Tarif en € TTC Si adhésion à l'AMRF

1 an 180.00 130.00

2 ans 360.00 + 1 trimestre offert 260.00

3 ans 540.00 + 1 semestre offert 390.00

Pour mémoire, en 2025, l'adhésion AMRF s'élevait à 115.00 €

Teneur des discussions :

Le conseil choisit de ne pas renouveler l'adhésion à l'AMRF car il n'y a pas d'utilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A

Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS	
P x C A	P x C A	P x C A	

- Décide de renouveler l'abonnement à PanneauPocket.
- Choisit la durée de l'abonnement : 3 ans et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce renouvellement.

6. ADRC : renouvellement d'adhésion – DCM 2026-22

Nous avons reçu le bulletin d'adhésion 2026 à l'ADRC (Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions). L'adhésion s'élève à 160.00 €.

Teneur des discussions :

Le conseil juge utile de renouveler l'adhésion au moins le temps des travaux du cinéma

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëticia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Décide de renouveler l'adhésion à l'ADRC.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce renouvellement.

7. CD 14 : Convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental – rue du Pont de la Barre – DCM 2026-23

L'agence Routière Départementale nous a fait parvenir un projet de convention pour les travaux programmés rue du Pont de la Barre. Cette convention a pour objet :

- D'autoriser la Commune à occuper le domaine public routier départemental et ses dépendances pour y réaliser les ouvrages définis à l'article 2 sur la RD30 (rue du pont de la Barre) entre les PR 0+270 et 0+054 selon le plan annexé à la présente convention ;
- De fixer, entre les parties, les modalités de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëticia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

Autorise Madame le Maire à signer la convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental – rue du Pont de la Barre avec le Département du Calvados

8. CD 14 : Convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de Trévières – RD 29, 30, 96 et 145 – DCM 2026-24

L'agence Routière Départementale nous a fait parvenir un projet de convention ayant pour objet de définir les modalités d'entretien du domaine public routier des routes départementales (RD) 30, 29, 96 et 145 sur le territoire aggloméré de la commune de TREVIÈRES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëticia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A

Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS
P x C A	P x C A	P x C A

Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de Trévières – RD 29, 30, 96 et 145 avec le Département du Calvados

9. Rue du Pont de la Barre : expérimentation zone 30 – DCM 2026-25

Dans le cadre des travaux en cours rue du Pont de la Barre, Madame le Maire a interrogé l'ARD sur la limitation de vitesse. Monsieur BRACCI, adjoint au chef d'agence / Responsable de projets routiers, a apporté la réponse suivante :

« Il semble qu'une partie de la rue soit déjà en zone 30 (entre la station et le premier plateau). Avec les aménagements projetés sur le reste de la section, il faudra obligatoirement implanter une zone 30. Dès lors, il convient de ne pas laisser une petite partie à 50km/h et de créer une zone 30 continue depuis le plateau existant jusqu'à la rue des Bretons. Bien sûr, il vous faudra prendre un nouvel arrêté pour officialiser la limitation de vitesse. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

Décide de la suite à donner : prise d'un arrêté pour limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la rue du Pont de la Barre, en expérimentation pendant une durée de 1 an.

10. Véhicule en autopartage : renouvellement du tracker – DCM 2026-26

Le tracker de la ZOE en autopartage est sur une technologie 2G qui va expirer en 2026. Nous devons donc le renouveler.

CLEM nous a envoyé les différentes solutions pour le remplacer : voir le document joint « tarifs et modalités ».

- 1- Tracker : 544.69 € TTC
- 2- Connect tracker et Magic Stop : 1 171.79 € TTC
- 3- Connect tracker et Magic Stop + installation : 22 98.40 € TTC

Teneur des discussions :

Seul le tracker sera changé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Choisit la solution n°1 pour remplacer le tracker du véhicule en autopartage : 544.69 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce remplacement.

11. Lotissement « le val des hirondelles » : nom de l'impasse

Une impasse va être créée dans le lotissement « le Val des Hirondelles » et il convient de la nommer.

Teneur des discussions :

Aucun nom n'est trouvé lors du conseil municipal, le point sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil

12. Soutien urgent à l'Ukraine face aux attaques contre les infrastructures énergétiques – DCM 2026-27

A la suite de l'alerte lancée par les autorités ukrainiennes (courrier de l'Ambassadeur d'Ukraine en France joint en annexe) sur la pénurie d'électricité en Ukraine, l'AMF et la Protection civile lancent un appel à la solidarité des collectivités pour la fourniture de générateurs. Des millions d'habitants vivent en effet dans des conditions particulièrement éprouvantes, privés d'électricité en plein hiver. Nous pouvons y contribuer en apportant un don financier ou en fournissant un générateur, en lien avec les unions d'entreprises locales.

Teneur des discussions :

Le montant est fixé à 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P C A	P X C A	P C X A	P C A X
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P C X A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P C X A	P C X A	P X C A		

Décide de la suite à donner à la demande de soutien à l'Ukraine : Faire un don de 500€

13. Compte-rendu des commissions communales

Compte rendu du dernier CMJ :

Le carnaval aura lieu le samedi 7 mars dans le bourg de TREVIÈRES, les associations de parents d'élèves encadreront le défilé et organiseront une BOUM à l'issu de celui-ci à la salle des fêtes

Les jeunes vont se réunir les 24 et 25 février à l'atelier municipal pour fabriquer et décorer leurs boîtes à livres.

Mme GOHEL de l'EHPAD propose aux jeunes de venir participer à un après-midi loto avec les résidents, la date sera fixée lors du prochain CMJ

14. Questions diverses

- **Délégation exercée :**

- Cabinet Philippe CAVOIT : 1 638.00 € TTC / division de domaine public
- MADIC : 1 989.60 € TTC / contrôle d'étanchéité sur réservoir (à faire tous les 10 ans)

- Visite de l'EVS par la CAF et IOI

▪ **Dates :**

Vendredi 20 février 2026 de 14h à 16h : permanence de Monsieur BOUYX

Samedi 7 mars : Inauguration des panneaux photovoltaïques

Samedi 7 mars : Carnaval

Bureau de vote du dimanche 15 mars :

Présidente : Mireille DUFOUR

8h à 11h	11h à 15h	15h à 18h
Valérie TANQUEREL	Delphine BOULOT	Françoise DUSSERT-SARTHE
Frédéric FOSSEY	Françoise LEBOULANGER	Martial LEGROS
Françoise LE MARQUAND	Bruno LEFRANÇOIS	Loïc PERIOT

Patrick WATERS en remplacement dans la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26
La prochaine réunion est fixée au mardi 10/03/2026 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

18. Cinéma : phase PRO, avenant financier, lancement des appels d'offres, modification du permis de construire
19. Urbanisme : désaffectation, déclassement et cession d'une bande foncière d'environ 16 m² situé au 14 rue des bretons pour modifier la devanture d'un magasin
20. Défibrillateurs : renouvellement de la location
21. PanneauPocket : renouvellement d'adhésion
22. ADRC : renouvellement d'adhésion
23. CD 14 : Convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental – rue du Pont de la Barre
24. CD 14 : Convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de Trévières – RD 29, 30, 96 et 145
25. Rue du Pont de la Barre : expérimentation zone 30
26. Véhicule en autopartage : renouvellement du tracker
27. Soutien urgent à l'Ukraine face aux attaques contre les infrastructures énergétiques

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
	

